REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** SEANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2021



Compte rendu affiché le

0 8 JUIL. 2021

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal: mardi 29 juin 2021

**CALUIRE & CUIRE** 

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021 060

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

**OBJET** 

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE PARTAGÉ D'ANALYSE DES DONNÉES FISCALES ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA COMMUNE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI

M. THEVENOT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. FERRIEUX (par proc. à M. GILLARD), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. DEYGAS (par proc. à M. TOLLET), Mme VERNAY (par proc. à Mme

BLACHERE)

Etai(en)t absent(s): Mme GARANDEAU

**PREFECTURE** Accusé de réception Reçu le .≲୍ୟାୟ..... Identifiant de l'Acte: 36-030 - NOSC -20FOXO



Rapport de : Sophie BLACHERE

La Métropole de Lyon a acquis, en 2013, la licence du logiciel « Fiscalis » de la société Finindev, qui permet de visualiser et d'analyser les fichiers fiscaux transmis, chaque année, par l'État. L'outil est hébergé sur un site internet par la société Finindev, qui se charge de la maintenance et des mises à jour.

Depuis 2017, la Métropole met gratuitement à disposition des communes de son territoire qui le souhaitent ce logiciel de gestion de données fiscales, afin qu'elles aient accès à toutes les informations concernant leur fiscalité locale. L'utilisation mutualisée de ce logiciel permet un partage des bonnes pratiques des agents des communes et de la Métropole, afin de développer une expertise mutuelle dans le domaine de la fiscalité.

À ce jour, 45 communes utilisent le logiciel « Fiscalis » et 114 comptes utilisateurs ont été créés.

Chaque commune identifie, en interne, les personnes susceptibles d'utiliser le logiciel et pour lesquelles des accès individuels sont créés. A Caluire et Cuire, seules trois personnes y ont accès, au sein des services Finances et Développement économique.

Le Conseil de la Métropole a adopté en décembre dernier une délibération permettant de conclure une convention de mise à disposition de ce logiciel, de façon à se conformer aux recommandations du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Ainsi, en échange de la gratuité de la mise à disposition de l'outil « Fiscalis », chaque commune devra signer une convention de mise à disposition et chaque utilisateur se verra dans l'obligation de signer la « Charte d'utilisation de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales », lui rappelant le cadre légal de la communication de données fiscales soumises au secret professionnel.

La validité de la convention court jusqu'au terme du marché conclu avec la société Finindev ou de sa reconduction.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et la commune et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 08 JUIL. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE

Philippe COCHET

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.